


Créer une référence non remboursée

Il est possible de créer des références qui ne sont pas remboursables par l'Assurance Maladie

1. Ouvrir le menu **Données**
2. Ouvrir le menu **LPP**
3. Cliquer sur le bouton **Créer une nouvelle LPP**
4. Remplir les informations suivantes, puis valider

Donnée	Type	Description
Libellé	Obligatoire	Libellé de votre référence, par exemple "Consultation"
Code	Obligatoire	Code de votre référence. Choisissez un code par exemple CONSULT
Prix SS	Obligatoire	Cette référence n'est pas remboursable, indiquer 0
Prix de vente	Obligatoire	Prix de vente TTC de votre référence
TVA	Obligatoire	Taux de TVA de la référence (généralement 20%)
Type LPP	Obligatoire	Choisir Standard
Type prestation	Obligatoire	Choisir Achat
Code acte	Obligatoire	Choisir ORP
Compte vente	Facultatif	Compte vente par référence pour le transfert analytique. Le compte par défaut sera utilisé si ce champ reste vide
Arborescence	Obligatoire	Déplier et choisir " Mes références non remboursées "

Cliquer sur la petite étoile  en haut permet de mettre cette référence en **favori**, et la retrouver facilement lors de la facturation

Une facture contenant une référence non remboursée **ne peut pas être télétransmise**. Il est nécessaire de créer une facture "**Hors télétransmission**".

Revision #12

Created 2024-11-12 22:03:42 UTC by Antoine

Updated 2025-12-17 13:59:16 UTC by Antoine